RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n° 2026 / 271

Interdisant l'accès et l'utilisation à la pelouse du stade de Rugby :

Du 29 octobre 2026 au 12 novembre 2026

La Maire de la Commune de Gramat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1,2 et 28, et L2213-1 à 6 ;
Vu le Code Pénal et son Article R610-5 ;
Vu le Code de Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant qu'il est nécessaire, d'interdire l'utilisation du stade de rugby afin de préserver la pelouse de celui-ci, récemment réensemencée, fragilisée par les conditions météorologiques.

ARRÊTE

Article 1er – À compter de la date de signature du présent arrêté et, jusqu'au jeudi 12 novembre 2026, l'utilisation de la pelouse du Stade d'honneur de rugby situé au 375, rue Pierre de Coubertin est interdite. La durée d'interdiction pourra être prolongée en fonction des conditions météorologiques. L'annexe du stade de rugby, située rue Pierre de Coubertin, sera utilisée pour les entraînements, matchs et scolaires tout le temps de l'interdiction.

Article 2 – Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié et publié. Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Gramat et le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Gramat, le 29 octobre 2026,

Destinataires :

Gendarmerie : 1
Clubs sportifs : 1
Ecoles : 1

La Maire, Martine MICHAUX.

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

Mairie de Gramat – Hôtel de Ville – 3, place du Four 46 500 GRAMAT
☎ : 05-65-38-70-41 – www.gramat.fr – mairie@gramat.fr